



## ACTUALITÉS

### Autorisation

#### Mise à jour de l'annexe XIV

Le règlement (UE) n° [2020/171](#) a été publié au journal officiel le 07 février, ajoutant 11 nouvelles substances à la liste des substances soumises à autorisation, faisant ainsi passer la liste de [l'annexe XIV](#) de 43 à 54 substances.

### CLP

#### Mise à jour de l'annexe VI

La Commission européenne a publié l'ATP N°14 du règlement CLP (règlement [2020/217](#)). Cette adaptation met à jour l'annexe VI avec les substances pour lesquelles des avis sur la classification et l'étiquetage harmonisés ont été adoptés par le Comité d'évaluation des risques (le RAC) en 2017. Elle corrige également l'entrée relative au brai de goudron de houille. Les substances ajoutées comprennent notamment le dioxyde de titane.

#### Classifications harmonisées

Trois nouvelles [consultations](#) publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours jusqu'au 03/04/2020 concernant :

- Valifénalate ou Méthyl N-(isopropoxycarbonyl)-L-valyl- (3RS)-3-(4-chlorophényl)-β-alaninate, (n°CE - , n°CAS 283159-90-0) ;
- Triéthylamine (n°CE 204-469-4, n°CAS 121-44-8) ;
- Di-n-butylamine (n°CE 203-921-8 ; n°CAS 111-92-2).

### Restriction

Dans le cadre de la future restriction pour les **substances dans les couches bébés** à usage unique, un appel à contribution a été initié (voir notre précédente lettre N°179). Une séance d'information s'est déroulée le 30 janvier afin de clarifier le champ d'investigation et de répondre aux questions liées à l'appel à contribution. [L'enregistrement](#) de cette séance est désormais disponible. Un [document](#) de questions-réponses vient également d'être publié par l'ECHA afin de clarifier le type d'informations envisagé pour l'appel à contribution qui est ouvert jusqu'au **31 mars**.

### Enregistrement

#### Taille de l'entreprise

L'ECHA vérifiera bientôt la taille des micro, petites et moyennes entreprises (PME) qui ont enregistré des substances entre 2016 et 2019 dans le cadre de REACH et ont bénéficié de redevances réduites. L'ECHA invite les entreprises à vérifier qu'elles ont déclaré correctement la taille de leur entreprise et qu'elles ont bien fourni les documents appropriés pour le justifier dans REACH-IT. [Actualité](#) ECHA.



#### SVHC et Base de données SCIP

**SCIP** (Substances of Concern In articles as such or in complex objects (**Products**)) est une base de données de l'ECHA sur les substances préoccupantes contenues dans des articles en tant que tels ou dans des objets complexes (produits), établie en vertu de la directive-cadre sur les déchets. Comme annoncé dans nos lettres N°176 et 177 l'année dernière, les entreprises qui fournissent des articles contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant sur la liste candidate de REACH à une concentration supérieure à 0,1 % en poids sur le marché de l'UE doivent soumettre des informations à partir du 5 janvier 2021.

Les entreprises peuvent désormais commencer à tester la base de données. La base de données finale sera lancée dans le courant de l'année. [Actualité](#) ECHA. [Vidéo](#).

Un [webinaire](#) est également prévu le **17 mars 2020** pour apprendre comment créer et soumettre une notification SCIP.

#### Événements à venir

##### Webinaire sur EUCLEF

Ainsi qu'annoncé dans notre lettre précédente N°179, le moteur de recherche de la législation européenne sur les produits chimiques (EUCLEF) sera lancé en mars. Il s'agit d'un nouveau service de l'ECHA qui met à disposition 40 textes de la législation européenne sur les produits chimiques. L'ECHA propose un [webinaire](#) le 4 mars 2020 pour découvrir ce moteur de recherche.

##### Workshop ou Atelier sur la restriction NMP

Dans le cadre de la restriction sur la NMP, qui entre en vigueur en mai 2020, un workshop est prévu le 18 mars en Belgique. Les inscriptions sont ouvertes, [ici](#)

#### Événements à consulter

##### CLP

Le [webinaire](#) sur les centres antipoison du 12 février peut être consulté : les supports et l'enregistrement sont disponibles.

##### REACH

Le [webinaire](#) sur le contrôle de complétude des dossiers d'enregistrement (TCC) du 29 janvier peut être consulté : les supports et l'enregistrement sont disponibles.

<http://reach-info.ineris.fr> - <http://clp-info.ineris.fr> - <http://pop-info.ineris.fr>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci. Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)